

**2025 – 06 – 030 – 010**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>Date de convocation</u></b>  <b>25 juin 2025</b>  <b><u>Nombre de conseillers</u></b>  En exercice : <b>13</b>  Présents : <b>12</b>  Votants : <b>12</b>	<b>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 30 JUIN à 19 Heures 00</b>  Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.  <b><u>Etaient présents</u></b> : Joris BORTOLUZZI ; Suzanne BOUVIER ; Daniel FOURNIER ; Jean-Christophe GROGNIET ; Géraldine KHAIRY ; Maryan KRAWCZAK ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Annie RELIER ; Noël RELIER ; Viviane REY ; Jean-Michel VORGER <b><u>Excusés</u></b> : Francis MERMIN ; Formant la majorité des membres en exercice. Monsieur Daniel FOURNIER a été élu secrétaire
---	---

### Délibération 2025-30-06-010 – Tarifs restaurant scolaire – Année 2025-2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2025.

Monsieur le Maire informe également le conseil que, conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis.

Vu la délibération du 8 juillet 2024 fixant le prix du repas scolaire, et considérant qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du coût des matières premières et du fonctionnement, il est proposé à l'Assemblée de réévaluer avec une augmentation de 2% pour la rentrée de septembre 2025, les tarifs de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des repas au restaurant scolaire à compter du 1er AOÛT 2025

- Tarif repas périscolaire - réservation avant le 2ème dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 4.80 €
- Tarif repas périscolaire - réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 5.60 €
- Réservation de dernière minute (après le dimanche à 20h00) : 10.00 €
- Tarif repas périscolaire Enseignants- réservation avant le dimanche, 20h00, précédant la semaine scolaire durant laquelle seront pris les repas : 9.80 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Certifié conforme aux débats  
Le Maire,  
Jean-Michel VORGER

